

# FORMATION

## Règlementation Sociale du Transport Routier de Marchandises



Enregistré sous le  
n°53350760035 auprès  
Du Préfet  
de la Région Bretagne



**Mardi 18 novembre 2025**



09:00 - 17:30



Hôtel des Voyageurs  
10 rue de Cadéac  
22600 LOUDEAC



**Jeudi 20 novembre 2025**



09:00 - 17:30



Hôtel Ker Lann  
30 rue Charles Coudé  
35170 BRUZ



Pour des raisons pratiques, nous demandons de bien vouloir vous inscrire via le lien transmis dans le mail d'invitation au plus tard :

- le **10 novembre 2025**

Nous vous remercions de nous transmettre votre règlement à l'ordre de la SASTROB.

### TARIFS

Une réduction de 10% du prix initial s'applique pour le 2nd participant de la même entreprise

<b>ADHÉRENTS F.N.T.R.</b>	<b>458,00 € HT</b>	<b>549,60 € TTC</b>
<i>Personne supplémentaire</i>	<i>412,20 € HT</i>	<i>494,64 € TTC</i>
<b>CLIENTS RÉF'LEX*</b>	<b>366,00 € HT</b>	<b>439,20 € TTC</b>
<i>Personne supplémentaire</i>	<i>329,40 € HT</i>	<i>395,28 € TTC</i>

\*(Réf'lex, Réf'lex Plus, Réf'lex Paie)

**Les frais de repas sont inclus dans le coût de la formation.**

Conditions de réalisation

- Effectif minimum : 4 participants
- Effectif maximum : 10 participants





# Règlementation sociale du Transport Routier de Marchandises

## PROGRAMME DE FORMATION

### *Session de formation - Année 2025*

**Formateur : Simon LOISEAU, Juriste**

Master de droit social contemporain, Université de Nantes (2003)

D.E.S.S. Conseiller-médiateur, Université de Reims (2004)

Certification "Maîtrise des techniques de conception et d'animation de formations pour adultes" (2022)

**Pré-requis : aucun**

**Public : Collaborateurs service Exploitation – Collaborateurs service R.H. – Dirigeants**

**Durée : 7 heures**

**Objectifs pédagogiques :**

- Questionner et analyser ses pratiques professionnelles actuelles
- Comprendre et appliquer quotidiennement la réglementation sociale en vigueur
- Identifier les principaux problèmes liés à la fonction de conducteur routier, dans le respect de la législation sociale
- Evaluer et réduire le risque pénal des infractions relatives à la réglementation sociale
- Choisir et justifier la décision adéquate
- Savoir trouver la bonne information et prendre la décision adéquate

**Méthodes et outils pédagogiques :**

- En présentiel
- Méthodes actives et interactives adaptées à la formation des adultes
- Echanges et mises en situation pratiques
- Synthèse écrite (fascicule théorique, utilisation d'exemples...)

***Les participants sont invités à présenter des cas concrets ou des documents relatifs au sujet évoqué (bulletins de paie, relevés d'activités, relevés d'infractions, analyses contradictoires...)***